



# Les Brèves de Chailley

Le Ruet - Le Vaudevanne

## Bulletin municipal d'informations

15 septembre 2018

2018 - N° 3

### Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil municipal du mercredi 27 juin

Point rajouté à l'ordre du jour : **Travaux complémentaires à l'aménagement de la cour arrière de la mairie.**

M. BOQUANT explique que dans le cadre des travaux d'accessibilité qui sont en train d'être réalisés à l'arrière de la mairie, il convient de modifier les regards existants.

Les membres du conseil décident de faire réaliser les travaux complémentaires, acceptent le devis de l'entreprise GCTP d'un montant de 983,41 € TTC.

#### 1—Convention Agence Technique Départementale pour l'aménagement en vue de la sécurité de la Grande Rue , rue du Faubourg et rue de Chailley au hameau du Vaudevanne.

Étude des aménagements qu'il conviendrait de mettre en place pour améliorer la sécurité :

- Rue de Chailley au hameau du **Vaudevanne**
- Grande Rue entre la rue St Jacques et la sortie vers **Fournaudin**
- Rue du Faubourg en sortie vers le **Vaudevanne.**

Le conseil municipal décide d'adhérer à l'ATD (Agence Technique Départementale) qui offre la possibilité de faire une étude dans le cadre de la mission d'assistance qui lui a été confiée. Il s'agit d'une étude d'opportunité et de faisabilité technique qui permettra d'évaluer les besoins et les contraintes prévisionnelles sommaires. Le montant de cette mission s'élève à la somme totale de 2 032,80 € TTC.

M. le Maire informe les membres du conseil de l'entretien qu'il a eu avec la direction de l'entreprise PLUKON qui a entamé les démarches pour l'exonération totale de la Contribution Économique Territoriale. Il précise que selon les réponses qu'il a adressées à la DIRECTION DES FINANCES PUBLIQUES, toutes les décisions en matière de dépenses seront peut-être amenées à être annulées ou reportées. Les membres du conseil prennent acte.

#### 2—Mission d'assistance à Maîtrise d'Œuvre de l'ATD pour les travaux du captage du VAUDEVANNE

Dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre confiée à l'ATD, il est également prévu une étude portant sur la faisabilité et les contraintes liées au projet de travaux générés par l'étude Bassin Alimentation de Captage et plus particulièrement par les préconisations de l'hydrogéologue qui tendaient à déplacer les pompes de la station de captage au hameau du **Vaudevanne.** Cette mission s'élève à la somme de 1 632,20 € TTC.

#### 3— Travaux à réaliser sur l'installation des cloches de l'église

À l'occasion des travaux annuels de maintenance du clocher de l'église, il a été constaté des anomalies que l'Entreprise BODET suggère de corriger. Les principaux travaux qu'il conviendrait de réaliser portent sur le :

#### a) remplacement du battant cloche 2 :

après une longue utilisation répétée, le métal de la boule du battant est glacé. Le battant devient plus dur que la cloche qui risque de se fêler aux points de frappe. Le devis pour le remplacement est de 1 176,00 € TTC.

#### b) Remplacement à neuf de la centrale électrique qui ne répond plus aux normes de sécurité humaines et matérielles :

Information des membres du Conseil de l'état de délabrement de l'installation électrique de commande des sonneries du clocher. Le devis s'élève à la somme de 6 875,70 € TTC.

Il est décidé de ne pas donner suite à cette proposition, de se rapprocher de l'entreprise BODET et de solliciter d'autres devis de réparation. Ce dossier sera donc présenté lors d'une prochaine réunion.

#### 4—Travaux de remplacement de la toiture du hangar communal

Une consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée a été lancée pour les travaux de réfection de la toiture du hangar communal dont le montant est estimé supérieur à 25 000 € HT.

La commission des travaux s'est réunie le 1<sup>er</sup> juin pour l'ouverture des plis et l'analyse des offres :

La Commission d'Appels d'Offres a retenu l'offre de l'entreprise DE LIMA la mieux disante.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident :

1. De faire réaliser les travaux de réfection de la toiture du hangar communal.

Entreprise DIOT	39 428,00 € HT
Entreprise SA MICHEL	36 734,00 € HT
Entreprise DE LIMA	32 480,00 € HT

2. De confier les travaux à l'entreprise DE LIMA, mieux disante, pour un montant de 32 480 € HT.

3. De solliciter les subventions au titre de la DETR et du Conseil Départemental.

4. De mettre en place, en cas de besoin un système de protection pour l'hiver en attendant que les subventions soient accordées.

#### 5—Remplacement de la porte arrière de la Supérette

M. le Maire indique que la Supérette a été vandalisée au cours du week-end du 2 juin. Les individus sont passés par la porte à l'arrière du bâtiment, ont dérobé des boissons, un fonds de caisse et le matériel de vidéo surveillance.

Il précise que s'agissant d'un bâtiment communal, la porte abîmée doit être remplacée. Un devis a été sollicité.

Il est décidé de confier la réparation de la porte arrière de la Supérette à l'entreprise POSE'ASTUCES pour un devis d'un montant de 1 000 € HT.

#### **6—Achat de 3 vidéoprojecteurs pour les classes primaires et élémentaires**

Suite à la demande des enseignantes portant sur l'équipement des salles de classes de vidéoprojecteurs un devis auprès de PARTENAIRE INFORMATIQUE a été sollicité, proposant un équipement total comprenant l'appareil, la mise en place sur un bras de suspension, tableau de projection. L'ensemble de l'équipement représente (hors pose des bras et des tableaux) une dépense de 4 223,75 € HT.

#### **7—Information aux Conseillers des travaux réalisés**

a) **Travaux de réparation sur la chambre froide de la Supérette** : L'évaporateur de la chambre froide de la Supérette a été remplacé pour un montant de 1 277,16€ TTC.

b) **Réparation du four de la petite salles des fêtes (cantine)** : le four de mise en température de la cantine a été réparé pour un montant de 454,75 € TTC.

c) **Remplacement de deux volets roulants de la crèche** : 2 volets roulants de la crèche ont été remplacés pour un montant de 1 042,50 € TTC.

d) **Travaux de maçonnerie portant sur la pose de matériel urbain** : le matériel urbain a été mis en place un montant de 892,80 € TTC (poubelles et tables).

e) **Réparation du muret de la crèche** : le muret de la crèche a été réparé pour un montant de 475,20 € TTC.

f) **Achat d'un gyrophare pour le véhicule pompier** : achat d'un gyrophare qui équipe le véhicule du CPI + bande rétro réfléchissantes pour un montant de 527,66 € TTC (gyrophare : 296,25 € - kit de balisage : 231,41 €).

#### **8—Retrait de la délibération 2018—028 portant adhésion à l'Association VITAVIE.**

Suite à la lecture par M. le Maire du courrier d'observations de la Préfecture demandant le retrait de la délibération prise au mois de mars pour l'adhésion à l'Association VITAVIE, les membres du conseil décident le retrait de la délibération n° 2018 028. M. le Maire informe les conseillers de ses démarches auprès d'un autre organisme pour la réalisation des travaux d'entretien qui sont confiés à l'Association VITAVIE.

#### **9—Retour scolaire 2018**

a) **Tarifification des services périscolaires** : le tarif de la restauration scolaire est maintenu pour la rentrée prochaine, soit un montant de 3,30 €/par repas facturé aux parents; Aucune modification n'est apportée à la tarification de la garderie à savoir 0,90 € à 1,10 €/heure, selon le quotient familial.

b) **Révision de la convention du Regroupement Pédagogique** : au moment de l'établissement de la répartition des frais de scolarité, les Maires des différentes communes ont souhaité une révision de la convention RPI, qui doit prendre effet à la rentrée 2018-2019.

#### **10—Rapport 2017 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable** : Nombre d'habitants desservis : 558, nombre d'abonnés 864.

**Consommation** : eau facturée : 36 764 m<sup>3</sup>.  
mis en distribution 56 842 m<sup>3</sup>.

Rendement : 70,8% (67,70% en 2016).

Longueur du réseau : 12,9 km.

100% en conformité sur les analyses bactériologiques.

Tarif : 3,55 € TTC/m<sup>3</sup>.

#### **Demandes :**

• Mise en sécurité des installations : échelle à crinoline, garde-

corps, proposition d'un devis au prochain Comité de Pilotage.

• Distribution, rendement plus élevé, demande la pose d'un débitmètre - sortie VAUDEVANNE, proposition de devis.

• Protection anti-intrusion avec une alarme à l'usine de traitement.

#### **11—Rapport 2017 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif**

348 clients : légère hausse par rapport à l'année 2016 (6 unités)  
28 350 m<sup>3</sup> d' eau assujettis, 9,9 km de réseaux.

Interventions : curage de 775 ml —1 désobstruction.

Tarif : 0,59 € TTC/m<sup>3</sup>.

Perspective : étude en cours.

#### **12—Foncier communal**

a) **Achat des parcelles vers le cimetière Mme GAUDRY, M. MIGNON** : M. le Maire informe qu'il a fait une proposition pour l'acquisition des parcelles situées à proximité du hangar communal:

- à Mme GAUDRY pour la parcelle cadastrée AC 28 pour 74 m<sup>2</sup>

- à M. MIGNON pour les parcelles cadastrées AC 293 et 297 pour 968m<sup>2</sup>.

b) **Cession parcelle AB 51 à M. et Mme DUBALLE** : M. le Maire expose la demande reçue de M. et Mme DUBALLE qui souhaitent acquérir la parcelle communale cadastrée AB 51 d'une superficie de 5a55 ca située dans la zone verte, au prix de 670 €, frais à la charge de l'acquéreur.

Les membres du conseil acceptent de céder la parcelle AB 51 d'une superficie de 555 m<sup>2</sup> à M. et Mme DUBALLE, fixent le prix de la cession à 670 €, frais à la charge de l'acquéreur.

#### **13— Bois et Forêts**

Les membres du conseil acceptent la vente des bois des parcelles 6 et 18.

#### **14— Annulation de titre du titre émis en 2014 à l'encontre de Mme DUMOULIN**

Compte tenu du fait que le CPI ne peut pas prouver la non-restitution des équipements, compte tenu de l'attestation de M. CARLIER, il est proposé de procéder au remboursement du titre de recette pour un montant de 284,51 €.

#### **15— Proposition d'une mutuelle groupée pour les habitants**

M. le Maire indique que pour donner suite à un rendez-vous avec un représentant des assurances AXA, il propose un démarchage sur la commune pour envisager la mise en place d'une mutuelle groupée pour l'ensemble des habitants.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité, donnent un avis favorable à cette proposition.

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

##### **1— PLU**

Monsieur RENAULT donne quelques éléments concernant l'avancement du dossier du PLU.

##### **2— Modification du Règlement Départemental d'Incendie**

Le nouveau Règlement Départemental d'Incendie prévoit que ce soient les communes qui auront la charge du contrôle des installations incendie de la commune. Un arrêté fixera les conditions et les modalités de ce contrôle.

##### **3— Modification de l'éclairage du City-stade**

M. le Maire expose les plaintes reçues par les habitants voisins du city-stade (bruit et lumière). Il envisage de mener une étude pour la plantation de haie et la pose de brise-vue le long de chez Mme LEBEAU.

##### **4— Travaux de réfection de voirie du Département sur la Grande Rue**

◆ Le Département informe que la Grande Rue, dans sa partie allant du parking de la Société DUC à la rue du Midi sera coupée à la circulation pour travaux entre le 16 et 31 juillet.

◆ La mise à niveau des tampons à la charge de la commune, un devis auprès de SUEZ s'élève à la somme de 4 675,99 €.

Les membres du conseil décident de faire réaliser les travaux et confient le marché à SUEZ, gestionnaire du contrat.

#### 5— Exonération du CET

Rappel de la demande de l'Entreprise PLUKON de son souhait d'être exonérée de la Cotisation Économique Territoriale.

#### 6— Changement de gérant de la Supérette

Les jeunes gérants de la Supérette ont informé de leur souhait de quitter le commerce à la fin du mois d'août. M. le Maire explique les démarches qu'il a entreprises pour prendre l'attache d'un boucher précédemment rencontré et qui serait susceptible d'être intéressé.

#### 7— Route de Turny

M. le Maire expose les problèmes rencontrés par une habitante de la route de Turny.

#### 8— Crèche

Il a été procédé à la dératisation des locaux de la crèche. Par ailleurs une étude est menée pour envisager le remplacement de l'éclairage automatique.

#### 9— Villages fleuris

Le jury passera fin juillet début août.

Un devis a été sollicité auprès de l'entreprise DE LIMA pour les travaux de peinture des lisses du terrain de football. Le devis s'élève à 792,00 € HT. Les membres du conseil décident de faire réaliser les travaux par l'entreprise DE LIMA.

10—M. le Maire informe qu'il a sollicité l'entreprise DE LIMA pour la pose des jeux extérieurs vers le plan d'eau.

11— M. le Maire indique que le compteur de M. BARILLON sera déplacé début juillet.

12— M. le Maire explique que la convention avec GEMININI'KIDS est en attente. En effet, M. le Maire rappelle la difficulté de faire adhérer les communes au fonctionnement de la crèche.

13—M. le Maire informe du recrutement de 2 agents dans le cadre de la convention Police Municipale à partir de 2019.

14— Mme MULOT demande que les passages piétons vers la salle Boin soient repeints pour la rentrée scolaire.

15— M. le Maire donne réponse concernant le pylône du VAUDEVANNE qui est donc bien destiné à la desserte en haut-débit.

16— M. CYGANKO informe que le nouvel habitant à Chailley qui vient d'acheter la maison de M. FILATRE est traiteur de métier et qu'il conviendrait de consulter cette nouvelle entreprise pour les besoins de la commune.

### Compte rendu du conseil municipal du lundi 16 juillet 2018

Monsieur le maire rappelle la délibération du 27 novembre 2014 fixant les délégations au Maire et notamment l'article 20 autorisant le Maire à réaliser les lignes de trésorerie.

Considérant que l'État n'a pas procédé au versement de la compensation prévue suite à la baisse des bases de la CFE, annoncée en 2017.

Considérant que cette 1<sup>ère</sup> compensation ne sera versée qu'en fin d'année 2018.

Considérant qu'il convient de mobiliser les fonds à tout moment

et très rapidement pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie, en évitant les difficultés de trésorerie.

Après délibération, les membres du conseil :

◆ autorisent le Maire à réaliser une ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 1 000 000 €

◆ Autorisent le Maire à signer tout acte administratif ou financier en lien avec la mise en place de cette ligne de trésorerie.

◆ Autorisent le Maire ou le 1<sup>er</sup> adjoint à prendre toutes les dispositions pour recouvrir les impayés et mettre en place les décisions pour les empêcher.

### INFORMATIONS MUNICIPALES DIVERSES :

#### Site internet de Chailley

La municipalité met en ligne régulièrement des informations sur son site et invite les Chaillotins à les visiter.

#### Label « Terre Saine », obtenu en 2012

L'utilisation « 0 pesticide » acceptée par les habitants permet de développer progressivement au fil des années l'enherbement des trottoirs dont l'entretien est une responsabilité partagée.

#### Ouverture de la chasse en plaine

L'ouverture de la chasse en plaine (petit gibier) est le 16 septembre 2018.

#### Territoire :

Magazine d'informations de la Communauté de Communes Se-rein et Armance.

L'édition n° 6 (septembre 2018) est diffusée avec les Brèves de Chailley du 15 septembre. Sa consultation permet une vision des activités pour le compte des 29 communes, dont Chailley.

#### Situation du pylône Orange du Vaudevanne

Extrait de la lettre du 5 juin 2018 de l'organisme Orange à M. le Maire de Chailley.

« Lors de l'inauguration du pylône zone blanche à Venizy, le 17 avril, vous vous étonniez que le site du Vaudevanne n'était toujours pas activé.

Ce pylône n'est pas un pylône de téléphonie mobile mais un pylône supportant un faisceau hertzien utilisé pour le haut débit. Il avait été envisagé un renforcement de son alimentation électrique qui s'est finalement avéré inutile.

Concernant la couverture mobile de Chailley, elle est assurée par le site inauguré à Venizy. Orange ne prévoit donc d'action particulière dans le secteur ».

La lettre d'Orange est disponible en son entier à la mairie.

#### Communiqué bibliothèque « Lire à Chailley »

- "Lire à Chailley" vient de faire l'acquisition de plusieurs livres parus récemment. Lecteurs vous pourrez vous évader, rêver, frissonner avec les personnages de F. BOURDIN, G. BORDES, M. B. DUPUY, B. MINIER, F. VARGAS, H. COBEN, découvrir l'Histoire à la façon de J. TEULE ...on ne vous dit pas tout, alors venez nombreux fidèles et futurs lecteurs découvrir ces nouveautés!

#### Cours de peinture et sculpture

Lire à Chailley organise à partir du 8 octobre des cours de peinture et modelage/sculpture animés par Patricia Cluzel enseignante d'arts appliqués. Chaque matière aura lieu le jeudi, de 14h à 16h, une semaine sur deux en dehors des congés scolaires. Le coût global des cours dépendra du nombre de participants, en sachant que l'enseignante ne souhaite pas plus de 12 participants

par cours. S'adresser au 03 86 56 20 08 ou au secrétariat de la mairie.

### La pyrale du buis

Depuis quelques années la pyrale du buis est arrivée en Europe. Propriétaires de buis soyez vigilants. Cette chenille verte venue d'Asie se nourrit exclusivement de buis. Vos buis jaunissent ? Vous avez peut-être déjà remarqué dans cette plante de petites toiles ou encore à un stade plus avancé des grosses chenilles vertes. Détruisez systématiquement les toiles et les chenilles. Non urticantes les chenilles s'enlèvent facilement à la main. On peut acheter dans les magasins spécialisés des sachets de *Bacillus thuringiensis* utilisé en agriculture biologique. Mélangé à l'eau puis pulvérisé, le *Bacillus* en question bloque l'ingestion des larves et chenilles qui alors vont mourir. N'oubliez pas de pulvériser sous les feuilles aussi où se trouvent les œufs à détruire. L'opération peut être renouvelée. À la fin de l'hiver reprenez vos pulvérisateurs pour détruire les larves qui ont hiverné dans les plantes. Il existe aussi des pièges à phéromones qui capturent les papillons mâles et limitent ainsi les accouplements. Ces pièges se placent aux alentours des buis.

### Supérette

Suite à sa fermeture fin août, la municipalité et la chambre des métiers de l'Yonne parrainent un repreneur pour une ouverture en octobre, en fonction de divers éléments à satisfaire .

### Travaux réalisés en 2018

#### L'église

La toiture a été complètement refaite. Tuiles de terre cuite de Bourgogne et lattage entièrement remplacé, pour un coût de 60 000 € dont un tiers est couvert entre autres par une subvention de l'État. Quant à son clocher, ancien pigeonnier son état ne

nécessite pas encore de restauration.

### Éclairage de la Grande Rue

La commune, soucieuse de faire des économies d'énergie, a choisi pour l'éclairage de la Grande Rue des lampes à basse tension, en partenariat avec le syndicat départemental d'énergies de l'Yonne. Les nouveaux luminaires sont tous dotés d'une LED.

### L'enfouissement

Dans le cadre du programme pour éliminer les fils anciens nus, des mesures de sécurisation ont également été prises. À cette occasion l'enfouissement a concerné les fils de l'éclairage public, la basse tension, les fils de téléphone et l'installation future de la fibre a été disposée. Le montant d'enfouissement des réseaux s'élevait à 158 000 € HT. Après la déduction des subventions, il est resté à la charge de la commune 12 000 €.

### Travaux en cours

Des travaux de sécurisation et de mise aux normes PMR (personne à mobilité réduite) ont eu lieu autour du bâtiment de la mairie. Dans le cadre de Vigipirate la sécurité a été renforcée en créant une nette séparation entre école et mairie. La grande cour où les enfants des classes primaires se retrouvent pendant la récréation est maintenant interdite au public. Désormais les Chaillottins qui se rendent au secrétariat de la mairie passent par la rue Neuve. Une rampe pour les personnes à mobilité réduite a déjà été construite et une place auto est prévue. Un interphone régulera l'entrée du public ainsi que des portes à code mécanique. Dorénavant la cour de la maternelle est sécurisée par une grille. Le coût des travaux s'est élevé à 3 1400 €. La commune a bénéficié d'une subvention de l'État à hauteur de 50% pour la réalisation de l'enrobé de l'espace à l'arrière du bâtiment et des canalisations des eaux de pluies refaites.

### Planning des manifestations

SEPTEMBRE				
Dimanche 16	journée	Municipalité		Journée du Patrimoine
OCTOBRE				
Dimanche 14	journée	Comité de Jumelage	Salle des fêtes	Vide-armoires
Samedi 20	12 h 00	Club des Colchiques	Salle des fêtes	Repas d'automne
Samedi 27	soir	Méca'Fous	Salle des fêtes	Repas
Mardi 31	soir	Amis du Vaudevanne et Municipalité	Vaudevanne et Chailley	Halloween
NOVEMBRE				
Dimanche 11	11 h 00 12 h 00	Armistice de la guerre 14/18 Banquet	Monument aux Morts Salle des fêtes	Anciens combattants
Vendredi 16	soirée	Amis du Vaudevanne	Salle Boin	Soirée Beaujolais
Samedi 24	soir	Écoles	Salle des fêtes	Loto des écoles
Dimanche 25	Après midi	Municipalité	Église	Concert de fin d'année
DÉCEMBRE				
Dimanche 02	12 h 00	Municipalité	Salle des fêtes	Repas des Aînés
Dimanche 16	Après midi	Amis du Vaudevanne	Salle Boin	Journée de Noël
Mercredi 19	Après midi	Municipalité École de musique St Florentin	Salle de la Fontaine Église	Noël des Enfants Concert